



DEPUIS 1920
LES NÉGOCIATEURS
IMMOBILIER



HONORAIRES DE NÉGOCIATION

4,95 % TTC*

PRIX	HONORAIRES T.T.C
De 0€ à 80 000€	5 000€
De 80 001€ à 110 000€	7 000€
De 10 001€ à 130 000€	8 000€
De 130 001€ à 200 000€	9 900€
Au-delà de 200 001€	4,95%

HONORAIRES CONCURRENTS À L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT DE LOCATION (MONTANTS T.T.C.)

QUOTE-PART LOCATAIRE		QUOTE-PART PROPRIÉTAIRE		
Visite, dossier, bail	État des lieux	Entremise & négociation	Visite, dossier, bail	État des lieux
8€ / m ²	3€ / m ²	0€	8€ / m ²	3€ / m ²

FRAIS DIVERS (MONTANTS T.T.C.)

Honoraires locaux commerciaux ou autres avec bail	25% H.T. du loyer annuel
Honoraires locaux commerciaux sans bail	20% H.T. du loyer annuel
Forfait minimum	2 500€ T.T.C. + Bail
Frais de 2 ^{ème} relance LRAR	28€
Frais de constitution dossier huissier	60€
Prix d'une photocopie	0,30€
ESTIMATION dans le cadre où l'estimation ne donne pas suite à une mise en vente immédiate	150,00€

Dans le cadre du groupement du GIC les honoraires sont définis par le mandataire du bien.

* Honoraires de négociation à la charge du vendeur pour immeubles à usage d'habitation hors programmes neuf, au-delà de 200 001 € pour les mandats exclusifs

** Base : prix de vente initial